

COMPTE RENDU SUD DE LA REUNION RP DU 13 OCTOBRE

Présents pour les salariés : Pierre-Olivier Casabianca, Corinne Excoffier, Laurence Collet, Sébastien Lemaire

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Séverine Achard, Béatrice Nivois, Anne de Geoffroy

Point sur le déménagement

« La direction a pris la décision de déménager », nous annonce Samuel Peltier dès le début des discussions. « L’emménagement est prévu en 2026. Une équipe de projet a été créée le 4 octobre dernier avec à sa tête Samuel Peltier.

Pour la direction la 1ère étape aura lieu le 20 octobre avec la présentation du concept de la future station à la Brague à partir de 13h30. Il y aura l’architecte, Rozenn Ménard du service immobilier, et Rafaèle Bourcier, Chef de projet au pôle conseil et accompagnement volet collectif.

A la question : comment couvrir la zone ouest qui sera difficile d’accès à cause du trafic routier, la direction répond que la création d’un espace basé sur le télétravail est à l’étude. On n’en saura pas plus.

Pour rappel, jeudi 20 octobre vous aurez la possibilité de vous mettre en grève pour protester contre le projet de déménagement.

POINT EMPLOI

Le poste de rédacteur en chef de la locale de Nice a été publié. Objectif de la direction : une prise de poste en janvier.

Le poste d’OPV passera au Coca du 10 novembre. 2 Cdd et 1 salarié venant de l’extérieur sont candidats.

Le poste de scripte passera lui aussi au Coca du 10 novembre. Il y a 2 CDD qui sont candidats.

Pour le poste de Vidéo, la campagne se termine le 19 octobre. Pour l’instant il y a 2 candidats.

Le point emploi a été l’occasion de parler du vivier des adjoints. Marilyne Camacho nous apprend qu’il y a une piste pour autoriser des CDD extérieurs et n’ayant pas encore travaillés à FTV à faire adjoint. « Il y a également un travail à faire sur les rémunérations reconnaît Marilyne Camacho.

Du côté des alternants, il y en a 4 actuellement. Emilie Borges, chargée d’édition numérique qui est là pour un an ; Martin Falaizeau, journaliste TV/Web qui est là pour deux ans ; Mattis Mugnerot technicien vidéo qui va rester 2 ans et Théo Maggio, monteur, qui poursuit son contrat d’apprentissage jusqu’en juin 2023.

AVIWEST

Au vu des connaissances actuelles, rien ne permet d'affirmer que les salariés ne risquent rien en utilisant l'Aviwest. Des salariés estiment qu'ils devraient pouvoir refuser d'utiliser cet outil afin de protéger leur santé. Que compte faire la direction si ces salariés expriment leur refus ? Qu'en est-il du volontariat concernant l'utilisation de l'Aviwest ?

En réunion CE du 29 janvier 2016, la direction avait indiqué que c'était la note de l'ancien directeur de l'information (Pascal Golomer) qui faisait foi en région, soit « sur la base du volontariat et ... dans le cadre d'actualités exceptionnelles ». Est-ce que cette note fait toujours foi ? Il existe un accord officiel encadrant l'utilisation de l'UTS. Y en a-t-il un pour l'Aviwest ?

La direction rappelle qu'effectivement les salariés du réseau de France 3 ne peuvent pas refuser d'utiliser l'Aviwest.

Une décision que les RP ne comprennent pas car au siège, les journalistes peuvent refuser de le faire. Cette iniquité n'est pas acceptable. Les duplex ne doivent s'effectuer que sur la base du volontariat et les salariés ne doivent pas être sanctionnés s'ils refusent de l'utiliser.

Les RP rappellent également que les ondes de l'Aviwest pourraient provoquer des problèmes de santé.

Pas pour le directeur qui explique que les « normes sont respectées » et précise, à juste titre cette fois-ci, qu'« il ne faut pas le mettre sur le dos, on doit avoir des câbles de 3 m et il doit y avoir des fiches réflex dans les sacs. »

Pour revenir sur les normes réglementaires, il faut préciser que pour certains experts elles sont entre 10 et 20 fois trop élevées pour la prévention de la santé publique.

La ville de Paris a d'ailleurs pris la décision d'abaisser les valeurs seuil d'exposition à un maximum de 5 V/m.

Il faut ajouter pour être complet que FTV se base sur les normes établies par l'ICNIRP (bureau européen fixant les niveaux de seuils). Malheureusement, cet organisme est critiqué par certains experts qui doutent de son impartialité dans la fixation des seuils réglementaires.

Les RP rappellent que l'appareil est déconseillé d'utilisation aux porteurs de dispositifs médicaux implanté d'éviter d'utiliser l'Aviwest ; l'appareil est également déconseillé aux femmes enceintes, aux personnes épileptiques, aux sujets ayant des implants électroniques.

ABSENTEISME

L'absentéisme en PACA est toujours élevé. Comment la direction analyse-t-elle cet indicateur ?

Avec un taux d'absentéisme en Côte d'Azur d'environ 10%, notre antenne est l'une de celles où ce taux est le plus élevé. Il faut savoir qu'en France, le taux moyen d'absentéisme est de 5,5%.

Pour Marilynne Camacho, cette situation n'est pas si catastrophique : « j'ai connu par le passé des taux plus importants dans cette antenne ».

Une réponse étonnante car le taux d'absentéisme est corrélé au malaise des salariés d'une entreprise.

Notre RRH ajoute qu'un point sur l'absentéisme sera fait en RP avant la fin de l'année. Mais pourquoi le taux est-il si haut ? « Car la population est plus âgée et statistiquement, plus tu avances en âge plus tu as des problèmes de santé » répond-elle.

Ce n'est sûrement pas la seule explication. Espérons que de plus amples explications seront données lors de ce point.

DEROGATION FORFAIT HOTELIER

Les forfaits hôteliers sont trop bas, au regard des tarifs actuels des hôtels. Les salariés passent beaucoup de temps à rechercher des hôtels libres et les moins chers possible. Même s'il est impossible d'en trouver au tarif demandé, ils sont tenus pour « responsables » de dépassements et doivent demander une dérogation. La solution ne serait-elle pas que l'entreprise réserve elle-même les hôtels et prenne la responsabilité des tarifs disponibles ?

Marilynne Camacho explique que « les prix ont beaucoup augmenté mais ce n'est pas la formule retenue ». Pour rappel, les frais de mission sont de 120 euros à Paris, 95 euros à Antibes, Cannes, Nice, 74 euros entre Villeneuve et Nice, 107 euros à Marseille.

Pour les non permanents, les frais de mobilité le découché est plafonné à 74 euros.

A ce propos, le directeur conseil aux non permanents qui ont du mal à se loger d'aller à l'hôtel du Marineland situé à côté de la Brague. Un hôtel situé en zone rouge ! A l'heure où la direction essaye de nous chasser de la Brague en prétextant notamment que nous sommes en danger car nous aussi en zone rouge, pourquoi demander aux non permanents de dormir dans un endroit que la direction estime être dangereux ?

Concernant les tarifs la direction régionale nous apprendre qu'un tarif a été négocié par leurs soins à 95 euros. Un tarif bien supérieur aux 74 euros d'ont bénéficient les non permanents pour se loger. Nous espérons que la direction leur accordera des dérogations facilement.

Au sujet des dérogations, le directeur rappelle qu'elles doivent être faites avant le début de la mission. Elles doivent être adressées au chef de service pour les titulaires et aux assistantes pour les CDD et les intermittents.

DUER

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel à candidatures ?

Le DUER (Document unique d'évaluation des risques professionnels) doit être remis à jour chaque année. Un groupe de travail regroupant les différentes professions de l'entreprise doit être constitué. Malheureusement cette année, aucun appel à candidature n'a été lancé. Les participants ont été choisis simplement parce qu'ils étaient au tableau de service ce jour-là. Et qu'importe s'ils ne savent pas à quoi sert un DUER. Les explications ont d'ailleurs dû être minces car certains participants ne savent toujours pas à quoi il sert.

Les RP ne comprennent pas comment les salariés ont été choisis ou écartés ? Des salariés ayant participé aux précédents DUER étaient présents et n'ont pas été appelés.

La direction se justifie en expliquant qu'« on a commencé le DUER au début d'été et fini en septembre. On devait le remettre le DU à jour et le responsable IMG était absent, on n'avait pas de choix de date. »

Une explication difficile à entendre car responsable IMG ou pas la direction doit le mettre à jour obligatoirement avant la fin octobre. Une meilleure organisation était possible, ce qu'a fini par reconnaître la direction qui nous a promis qu'elle enverrait, comme les années précédentes, un mail général aux salariés l'an prochain.

La direction avait prévu de nous présenter le DUER 2022 lors de cette réunion RP. Malheureusement, nous n'avons reçu le document qu'avec deux jours d'avance. Nous avons obtenu six jours de plus pour l'étudier et apporter des corrections.

Nous aurions dû également parler du PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) mais ce document ne nous a pas été envoyé.

Il faut savoir que le PAPRIACT est un document essentiel pour protéger les équipes des risques professionnels. Il retrace toutes les actions préventives qui doivent être mises en place pour y arriver. Il doit être obligatoirement présenté en CSE avant la fin de l'année.

COORDINATION NUMERIQUE

-Pourquoi faire le choix de ne pas avoir de coordinateur numérique à temps plein, en PACA ? Pourquoi le poste n'a pas été proposé à notre rédactrice en chef adjoint web alors que ce sera sa fonction à Lille ?

-La directrice des antennes assure l'intérim avant l'arrivée d'un coordinateur numérique. Déjà plus d'un mois s'est écoulé. Est-il prévu un coordinateur pour les 2 mois restants ? Si oui, de qui s'agit-il ?

-Lors de la réunion RP du mois d'août, le Directeur de la Proximité disait que 80% du temps était consacré pour organiser le travail entre Marseille et Antibes et 20 % était pour échanger avec les stations de France Bleu afin d'éviter les doublons. Le 12 octobre, une réunion à mi-parcours de tous les coordinateurs est organisée par le réseau. Quel est le bilan en PACA ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'est ce qui a été décidé ?

Samuel Peltier explique que la coordinatrice numérique qui avait été choisie est partie au

siège et rappelle que les coordinateurs ont une mission jusqu'à fin décembre. « C'est une phase de test, il n'y a pas d'urgence à nommer quelqu'un ».

Béatrice Nivois ajoute que « les contours du poste sont en train d'être définis. C'est différent d'une région à l'autre. »

Pour ce qui est du bilan, la direction de PACA n'en n'a pas encore fait.

Les RP veulent savoir pourquoi il, notre chef info web n'est pas remplacée. Le directeur explique que la direction a du mal à trouver des « profils dans l'encadrement en général et encore plus sur le web ». La direction avait « ciblé » un candidat au poste mais son profil n'a finalement pas été retenu.

Pour les RP, ne pas remplacer la cheffe info web est une erreur. Le service a besoin d'un encadrant jusqu'à la fin de l'année.

REPLACEMENTS NUMERIQUE / LINEAIRE

Beaucoup de personnes de la direction en PACA sont sur le départ ou déjà partis. Comment la direction interprète-t-elle ces départs?

Les salariés du linéaire sont remplacés du 1er au dernier jour ; en revanche, il n'y a pas de remplacement pérenne au web. La Présidente de France Télévisions dit que la priorité doit être donnée au web. Est-ce donc une volonté de la direction PACA de privilégier l'antenne linéaire par rapport au web ?

Pour le directeur, « C'est la vie normale d'une entreprise. Ça ne me choque pas. Notre position est que l'on permet aux salariés d'évoluer s'ils le souhaitent même si ça ne nous arrange pas toujours. »

Les RP n'ont pas l'impression que le web soit une priorité pour France 3 PACA. Le directeur n'est, bien entendu, pas d'accord : « Dès que possible on met un journaliste de plus. Le problème de l'automne, c'est qu'il y a beaucoup de congés et que les CDD sont plafonnés. »

La direction rappelle que l'objectif est de mettre un journaliste de plus tous les jours dans les 2 antennes. De plus une mission de concepteur de contenus multimédias a été proposée à un salarié de Marseille. « On a converti un poste de journaliste à Marseille, il va faire de la vidéo », précise Marilyne Camacho.

DOCUMENTALISTES

Pourrait-on en savoir plus sur la future réorganisation dans ce service ?

« Une personne va arriver après sa reconversion. On est en train de construire un programme de reconversion » explique Marilyne Camacho. Pour remplacer cette salariée à son poste actuel, on va mutualiser deux postes ajoute notre RRH.

SUD espère que cette réorganisation va permettre à l'une des salariés de la doc qui souhaite se reconverter sur le net de pouvoir enfin travailler pour le numérique.

SALARIES EN MISSION

Les salariés peuvent-ils bénéficier d'un véhicule de la société, si celui-ci est disponible ? Quelles sont les règles ?

Samuel Peltier explique qu'« il n'y pas de véhicules de liaison, mais seulement de reportage. On peut mettre un véhicule à disposition lors des jours de travail mais pas pendant les jours fériés ou les week-end pour des raisons d'assurance. On peut dépanner ponctuellement, mais pas de manière pérenne. »

Au sujet des salariés en mission, une question orale a été posée pour savoir pourquoi une encadrante a refusé l'accès à Trello à une rédactrice en cheffe adjointe qui effectuait un remplacement. La direction n'était pas au courant mais les RP ont expliqué que cette salariée s'était sentie agressée par la réponse de sa collègue. Heureusement cela c'est bien terminé, car un autre encadrant lui a finalement donné accès à Trello.

Le directeur a eu une réponse étonnante en expliquant qu'il ne comprenait pas pourquoi cette salariée voulait avoir accès à cet outil de planification car il ne restait « que deux jours de contrat ».

Sud a expliqué au directeur que si un salarié est sous contrat à France 3, il doit avoir les moyens de travailler quel que soit le nombre de jours de contrat qu'il a ou qu'il lui reste à effectuer.

CARENCES CDD

En cette fin d'année, beaucoup de CDD sont en carence. Des salariés ne peuvent donc pas être remplacés et ce sont leurs collègues qui doivent faire le travail de deux équipes. Ce qui crée une surcharge de travail et une surcharge mentale. Que compte faire la direction ? Est-il possible de lever le plafond des carences ?

Marilyne Camacho ne peut malheureusement pas nous dire s'il y a beaucoup de CDD qui sont en carence.

Elle nous confirme qu'il est bien possible de lever les seuils de carences et nous rappelle que les docs et les scriptes ont une dérogation à chaque demande car ce sont des métiers en tension. Pour les autres professions c'est au cas par cas.

Au sujet des journalistes titulaires non remplacés, notre RRH minimise les non remplacements. SUD rappelle qu'à la locale de Nice, en deux semaines trois journalistes non pas pu être remplacés car les assistantes n'ont pas pu trouver de CDD qui n'étaient pas plafonnés. Les autres équipes ont donc dû faire des journées plus longues pour compenser ces absences.

Pour Marilyne Camacho, le problème existe car « en Côte d'Azur, il n'y a pas assez d'inscription de CDD chez les journalistes. »

Tout ceci est un faux problème. Ces seuils créent des journées sous tension. Ce n'est pas acceptable. Seul le remplacement des postes gelés et l'embauche des CDD est la solution.

PAGE MER

Le 28 septembre, pourquoi il a été demandé à une équipe de caler, tourner et monter une page Mer en une journée ? Sachant que ce produit est de 3'. La direction est-elle consciente que ces dysfonctionnements créent une surcharge mentale pour les salariés ? Que compte-t-elle faire pour résoudre ces problèmes ?

Pour le directeur, cette page Mer n'était pas une Page Mer mais un sujet : « Il y a une confusion entre Page mer et sujet mer. »

Des explications qui ne convainc pas SUD ; pour preuve, le reportage fait 2'33, un temps plus proche de la Page Mer que du sujet.

Pour clore ce point SUD a rappelé à la direction que cette dernière avait dit qu'une page Mer ne devait pas être tournée-montée en une seule journée. Il faudra dorénavant dire : Calée-Tournée-Montée.

GPEPP

-Quand aura lieu la présentation du GPEPP en Côte d'Azur ?

-Quand auront lieu les entretiens collectifs prévus dans le cadre de la GPEPP ?

L'accord GPEPP (Gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels) a été signé en février 2022 entre la direction et les syndicats représentatifs au siège. Il vise à promouvoir la mobilité, évaluer la performance individuelle et collective. Il doit être présenté aux salariés. A Antibes cette présentation n'a pas encore été faite.

Marilyne Camacho explique qu'un Délégué Syndical du siège aurait dû venir mais cette rencontre est désormais annulée.

D'ici la fin de l'année, notre RRH nous promet qu'une réunion aura lieu entre les DS+RP et la direction pour nous présenter l'accord. L'accord sera présenté aux salariés dans un second temps. Aucune date n'est arrêtée.

PROMPTEUR

Le prompteur tombe en panne très souvent, lorsque le présentateur est à l'antenne. Quand va-t-il être réparé ?

Samuel Peltier explique que « le prompteur a été réparé à deux reprises », mais il ne sait pas pourquoi il tombe encore en panne, « les services techniques continuent de chercher ».

NEWSBOARD

Il y a des bugs, notamment la disparition des commentaires et des synthés rentrés dans la couverture. Quand ces bugs seront-ils résolus ?

La direction n'a pas contacté l'équipe Newsboard donc ne peut pas nous répondre mais elle nous assure que les problèmes sont en cours de résolution.

SERVEURS EN REGIE

Le 27 septembre, 2 serveurs n'ont pas pu assurer la diffusion des servitudes ainsi que le 18H30. Il y aurait des pannes depuis la mise en place, au mois d'août, de nouveaux serveurs. La panne a-t-elle été identifiée ? Quelles sont les solutions prévues ?

D'après le directeur « la panne serait dû à un problème réseau. Il n'y a pour l'instant pas de solution, c'est un grand mystère car on n'a pas réussi à reproduire la panne ». Une réponse bien inquiétante...

Les RP disent à la direction qu'ils ne comprennent pas pourquoi un débrief n'a pas été effectué avec les salariés dès le lendemain.

La direction reconnaît qu'il aurait dû y en avoir un.

PROJET REGIE AUTOMATISEE

Des salariés référents se sont-ils déjà portés volontaires concernant le projet de la Régie automatisée pour notre antenne ? Si oui, qui sont-ils ?

Il n'y a pour l'instant pas de candidats, car la communication n'a pas été lancée explique le service RH.

Ce projet inquiète les RP qui rappellent à la direction que les candidats pourraient avoir l'impression de participer à un projet qui à terme enlèvera des postes de vidéos.

Samuel Peltier rappelle que la direction fait appel à des techniciens volontaires pour « leur expertise. Ces salariés ne porteront pas le projet ».

Pourtant la crainte des RP sont bien fondées. Le directeur reconnaît que « demain il y aura moins de monde en régie mais les salariés seront planifiés sur d'autres tâches. » Une inquiétude des RP que tente de nuancer que le directeur en affirmant que « la planification qui ne se fera pas contre la volonté des salariés ».

Malheureusement, cette explication ne convainc pas SUD qui ne cesse d'alerter et de se battre contre ce projet.

GARDIENNAGE

Les gardiens ont fait face à un risque sérieux d'épuisement suite aux 12 heures non stop qu'ils ont effectué. Peut-on avoir le plan de prévention établi entre FTV et France Gardiennage ?

La direction n'a pas été en mesure de nous fournir le plan de prévention établi entre FTV et France Gardiennage mais nous a demandé de le demander à la cheffe de centre qui est en sa possession, c'est ce que nous ferons.

Le directeur nous explique que les gardiens sont repassés à 8 heures de travail par jour : « un agent supplémentaire a été formé et le salariés en maladie a repris le travail. De plus France Gardiennage a maintenant un plan de prévention ».

MONÉTISATION

Nous nous permettons de reposer la question, la fin de l'année approchant... Y-a-t-il du nouveau sur la monétisation des RTT proposée par le gouvernement ? Quand France Télévisions va-t-elle la mettre en place ?

Marilyne Camacho explique que FTV a « décidé de ne pas utiliser la monétisation de la loi sur le pouvoir d'achat mais les salariés peuvent se faire payer les jours de leur CET dans la limite de 16 jours et peuvent demander le déblocage anticipé de leur intéressement épargné chez Natixis ».

CHRONIQUES MEDITERRANEENNES

Pourquoi 6 émissions datant de 2019 sont-elles diffusées pendant les mois de septembre et octobre ?

Béatrice Nivois explique que FTV est « en préparation de 10 nouvelles émissions pour janvier 2023. Quand on commande des programmes, on peut les rediffuser jusqu'à 3 à 6 ans ».

Projet d'actions de sensibilisation aux TMS

Séverine Achard explique que pour lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) les salariés peuvent se connecter sur le site axomove (<https://www.axomove.com>) avec leurs identifiants FTV après avoir rempli un formulaire.

Point Antenne

La direction se félicite des deux soirées spéciales Algérie diffusées sur notre Antenne les 28 et 29 septembre. Le mercredi 28 septembre, Enquête de région a fait une part d'audience de 7,5 points

d'audience. Le lendemain, le prime a fait 10 points d'audience , « ce qui est beaucoup », précise Béatrice Nivois.

Pour la fin du procès de l'attentat de Nice, la direction espérait également avoir l'autorisation de faire un Prime. Mais la direction régionale nous explique que ce ne sera pas possible, pour deux raisons principales :

1. La date exacte de fin du procès n'est pas encore connue et une date de diffusion doit être donnée à la direction des Antennes avec un mois d'avance.
2. Béatrice Niçois explique qu'en fin d'année il y a beaucoup de programmes à diffuser dont des téléfilms qui font une bonne, voir une grosse audience. Il est donc difficile d'avoir un décrochage.

La direction régionale penche donc vers une prise d'antenne à 17h45 aux alentours du 15 décembre afin d'avoir une session d'information de 17h45 à 19h30.

Samuel Peltier rajoute que notre région travail sur un projet de documentaire au sujet du procès de 26 ou 52 minutes. « Un tournage difficile » rajoute Béatrice Niçois « car l'un des mamans que nous suivons est chamboulée, meurtrie » et ne souhaite donc pas plus participer au documentaire pour le moment.

La direction se réjouit de l'audience faite succès à l'antenne de la Webserie « Souvenir en cuisine » qui « raconte l'Algérie à travers la cuisine ». Cette série était diffusée le samedi après le JT.

Par contre, l'audience sur Internet n'est pas au rendez-vous. Après 3 semaines de diffusion les épisodes ont été vus moins de 300 fois.

Au sujet du magazine de la mer, la direction rappelle que le 1er numéro a été diffusé le 2 octobre. L'idée est d'en faire un tous les deux mois.

Dans les projets, le 21 octobre F3 Provence Alpes mettra à l'honneur l'aéroport de Marseille qui fête ses 100 ans.

Le 23 octobre. France 3 PACA va diffuser le match de basket de Pro B : Evreux-Antibes à 15h15 avec les moyens de Rouen.

Les 26 et 27 octobre seront enregistrés des Music Boxes. A cette occasion les RP ont dit à la direction qu'il étaient déçus que des scriptes de la Fabrique fassent l'émission. La direction dit qu'elle ne peut pas faire autrement car les scriptes sont en sous-effectifs à Antibes.

Le 30 octobre : il y aura une PAE sur le Marseille Cassis à partir de 9H15. La course sera retransmise le matin et une émission spéciale sera diffusée à 15h15. Elle reviendra durant 52 minutes sur les moments forts de la course.